

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics-Achat de papiers à copier, papiers graphiques et supports grand format-Appel d'offres ouvert-décision- Autorisation de lancer et de signer

Mme ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le fonctionnement de l'atelier d'impression ainsi que de l'ensemble des services de la Communauté urbaine impliquent l'acquisition de papier de différentes qualités.

Le marché en cours arrive à échéance le 20 avril 2013, il est nécessaire de relancer une consultation pour satisfaire l'ensemble des besoins recensés.

Pour information, au titre de l'année 2011, ce sont 27800 ramettes A4 et 725 ramettes A3 qui ont été consommées par les services communautaires. L'Atelier d'impression ne consommant que 29 % du total de ces consommables.

L'atelier d'impression, utilise également du papier de nature, formats et grammages différents pour tous types de travaux sur copieurs couleur, cartes de visite, de vœux, cartons d'invitation, chemises, carnets, liasses, livrets, plaquettes et documents divers. C'est pourquoi, Il sera demandé à l'attributaire, outre les références utilisées couramment qui seront répertoriées dans le bordereau des prix, une réduction pour toutes les fournitures en papeterie indiquées dans son catalogue y compris le papier recyclé.

De plus, sont inclus dans le prochain marché papier de l'Atelier, la fourniture de rouleaux papiers grands tirages, destinés aux tirages de plan.

Parmi les critères de sélection, outre la qualité d'usage qui repose sur un certain nombre de caractéristiques techniques, seront également prises en compte, les caractéristiques environnementales du papier correspondant à la réduction des impacts générés à chaque cycle de vie du produit, comme la prise en compte de la gestion durable des forêts, du recyclage, ainsi que les impacts liés aux procédés de fabrication et aux transports.

En dehors des critères environnementaux traditionnels (papiers certifiés, labellisés, normés), la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite introduire une nouvelle orientation

écologique dans sa politique d'achat de papier. En effet, ces dernières années, les techniques de fabrication du papier ont grandement progressé et ont permis de mettre sur le marché des supports de papier de grammages inférieurs, compatibles avec les critères de résultat recherchés par la collectivité.

En regard de ces progrès, la politique d'achat de papier de la collectivité s'oriente vers une baisse sensible des grammages utilisés par les systèmes d'impression et une augmentation de l'utilisation de papiers recyclés (mix de papier recyclé & labellisé).

En parallèle, la collectivité a entrepris une démarche de reconnaissance de sa politique d'impression en demandant l'adhésion à la marque Imprim'vert et un logiciel de soumission d'impression à distance (PRINEO) a été intégré à l'organisation des productions de l'Atelier.

Ce logiciel permet à chaque agent de passer commande de travaux au centre d'impression de façon complètement dématérialisée, d'extraire des statistiques de commandes permettant de mesurer l'activité d'impression.

Comme les autres marchés de l'Atelier (impression couleur, impression N&B) le futur marché de fourniture de papier intègre des clauses de reprise et de recyclage des consommables (palettes bois, emballages papiers, cartons...). Ces derniers sont soit repris par le fournisseur et recyclés, soit enlevés par des organismes agréés de la filière de recyclage.

Ce marché est composé de 2 lots (lot1: papiers à copier et graphiques; lot2: supports grand format) qui feront chacun l'objet d'un marché séparé. Toutefois, l'étendue et le rythme des dépenses ne pouvant être définis à l'avance, le marché à intervenir sera un marché à bons de commande selon les dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Il sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le montant de l'ensemble de ces besoins en papeterie est estimé globalement, en moyenne, à 110 000 euros HT par an pour le lot 1 et à 30 000 euros HT pour le lot 2.

Pour satisfaire toutes ces exigences, le service de la logistique a mis au point un dossier de consultation des entreprises sous forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense de fonctionnement correspondante sera prévue au budget de l'exercice concerné et imputée au budget principal, chapitre 011, article 6064, fonction 0202, CRB GH00.

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le dossier de marché,

sera à la disposition des conseillers communautaires pour consultation, à la direction de la Commande Publique (Tour Guyenne 6^{ème} étage).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le marché M110676U, notifié le 20/01/2012 à la société INAPA pour une durée de 15 mois,

Vu le projet de marché mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

Et après avoir entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant à l'approvisionnement et à la couverture des besoins en papier des différents services de la Communauté urbaine de Bordeaux, il est nécessaire d'organiser, préalablement, une procédure de publicité et de mise en concurrence visant la conclusion d'un nouveau marché à bons de commandes relatif à l'achat de papier à copier, de papier graphique et de papier grand format.

Que ce marché sera soumis à Appel d'Offres Ouvert de portée européenne.

Décide

ARTICLE 1:

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres.

ARTICLE 3:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 4:

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 5:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices concernés, chapitre 011, comptes 6064, Fonction O202, CRB GH00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 SEPTEMBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 6 SEPTEMBRE 2012</p>

Mme. MICHÈLE ISTE